

Ce nouveau service du Conseil Général accompagne les familles sur les questions de la Parentalité.

Comment ?

A la demande de la famille et/ou de l'enfant, selon le principe de libre adhésion.

Accompagnement personnalisé en Maison Départementale à la Solidarité ou à domicile :

Entretiens individuels
Entretiens familiaux

Accompagnement collectif :
Actions collectives
Groupes d'échanges

Ce service s'adresse à l'ensemble des membres d'une famille qui se questionnent.

Pierre 75 ans
Grand-père

Emilie 15 ans
Adolescente

Lucas 50 ans
Père

Sonia 45 ans
Belle-mère

Antoine 10 ans
Enfant

Vous vous interrogez sur :

- ✦ Vos relations
- ✦ Vous-même
- ✦ Vos projets
- ✦ Autres...

Vous vous interrogez sur :

- ✦ La relation parent(s)-enfant(s)
- ✦ L'autorité
- ✦ La scolarité
- ✦ Les fréquentations
- ✦ L'estime de soi
- ✦ Les comportements à risque
- ✦ Les loisirs